



MAIRIE D'YMONVILLE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt trois, le dix-neuf décembre à 20h30,
Le Conseil Municipal légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Laurent CASSONNET, Maire.

DATE DE CONVOCATION	Le 14 décembre 2023
PRESENTS	Laurent CASSONNET, Frédéric COUDIERE, Fabien EUGENE, Pascal CANARD, Ophélie DEROSIER, David KAMMER, Laurent DELARUE, Joël BRULE, Bernard DECARRIERE
ABSENTS EXCUSES	Edouard BRETON donne pouvoir à Laurent CASSONNET Kathy SUBILLEAU donne pouvoir à Fabien EUGENE
ABSENTS	
NOMBRE DE MEMBRES	En exercice 11 Présents 9 Votants 11
SECRETAIRE DE SEANCE	Mme Ophélie DEROSIER
SESSION	Ordinaire

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 13 novembre 2023
2. Budget principal : Décision Modificative n° 2
3. Sollicitation DETR et Aide départementale Eau potable 2024 : Renforcement du réseau d'eau potable Rue du Saint Sacrement (Annule et remplace Délibération n° 2023-11-07)
4. Sollicitation DETR et Aide départementale Eau potable 2024 : Renforcement du réseau AEP Mérouvilliers
5. Sollicitation DETR et Aide départementale Eau potable 2024 : Renforcement du réseau AEP Planchevilliers
6. Sollicitation FDI et Fonds de concours 2024 : Aménagement de l'atelier municipal
7. Adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir
8. Parc éolien BOIS DES FONTAINES : Régularisation d'un acte de constitution de servitude câblage
9. Informations diverses
10. Clôture de séance

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le poste de secrétaire de séance.
Ophélie DEROSIER accepte le poste.

Monsieur le Maire donne lecture des pouvoirs qu'il a en sa possession :

- Edouard BRETON donne pouvoir à Laurent CASSONNET
- Kathy SUBILLEAU donne pouvoir à Fabien EUGENE

1- APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2023

Aucune remarque n'étant faite, le compte rendu du conseil municipal du 13 novembre 2023 est adopté à l'unanimité.

2- BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N°2

Point retiré de l'ordre du jour

3- SOLLICITATION AIDE DEPARTEMENTALE EAU POTABLE 2024 : RENFORCEMENT DU RESEAU AEP RUE DU SACREMENT

Monsieur le Maire indique que la DETR ne sera pas sollicitée sur les projets d'investissement 2024 au budget service de l'eau. En effet, le nombre de dossiers déposés est limité à deux par collectivité.

La DETR sera sollicitée sur les projets d'investissements 2024 du budget principal.

Délibération 2023-12-01

ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION N° 2023-11-04 du 13 novembre 2023

Projet de réalisation des travaux suivants :
Renforcement du réseau d'Alimentation Eau Potable Rue du Saint Sacrement

* Coût du projet : 11 553.75 € HT soit 13 864.50 € TTC

Le conseil municipal, à l'unanimité, **SOLLICITE** une subvention au titre des aides aux communes 2024 du Conseil Départemental d'Eure et Loir.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit comme suit :

Subvention Départemental Aides aux communes (50 %)	5 777.00 €
Autofinancement	5 776.75 €
Total HT	11 553.75 €

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est fin du premier semestre 2024

**4- SOLLICITATION AIDE DEPARTEMENTALE EAU POTABLE 2024 :
RENFORCEMENT DU RESEAU AEP MEROUVILLIERS**

Délibération 2023-12-02

Projet de réalisation des travaux suivants :
Renforcement du réseau d’Alimentation Eau Potable Hameau de Mérouvilliers

* Coût du projet : 78 533.75 € HT soit 94 240.50 € TTC

Le conseil municipal, à l’unanimité, **SOLLICITE** une subvention au titre des aides aux communes 2024 du Conseil Départemental d’Eure et Loir.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération s’établit comme suit :

Subvention Départemental Aides aux communes (50 %)	39 267.00 €
Autofinancement	39 266.75 €
Total HT	78 533.75 €

L’échéancier prévisible de réalisation des travaux est fin du premier semestre 2024

**5- SOLLICITATION AIDE DEPARTEMENTALE EAU POTABLE 2024 :
RENFORCEMENT DU RESEAU AEP PLANCHEVILLIERS**

Délibération 2023-12-03

Projet de réalisation des travaux suivants :
Renforcement du réseau d’Alimentation Eau Potable Hameau de Planchevilliers

* Coût du projet : 51 069.00 € HT soit 61 282.80 € TTC

Le conseil municipal, à l’unanimité, **SOLLICITE** une subvention au titre des aides aux communes 2024 du Conseil Départemental d’Eure et Loir.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération s’établit comme suit :

Subvention Départemental Aides aux communes (50 %)	25 535.00 €
Autofinancement	25 534.00 €
Total HT	51 069.00 €

L’échéancier prévisible de réalisation des travaux est fin du premier semestre 2024

**6- SOLLICITATION DETR, FDI ET FONDS DE CONCOURS 2024 :
REHABILITATION DE L’ATELIER MUNICIPAL**

Délibération 2023-12-04

Projet de réalisation des travaux suivants : Réhabilitation de l’atelier municipal

* Coût du projet : 39 366.14 € HT soit 47 239.37 € TTC

Le conseil municipal, à l’unanimité,
 - **SOLLICITE** une subvention au titre de la DETR 2024 ;
 - **SOLLICITE** une subvention au titre du Fonds Départemental d’Investissement FDI 2024 ;
 - **SOLLICITE** une subvention au titre du Fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Cœur de Beauce (CCCB)

Le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit comme suit :

Subvention Départemental DETR (20 %)	7 873.00 €
Subvention Départemental FDI (30 %)	11 810.00€
Subvention FONDS DE CONCOURS CCCB	2 000.00 €
Autofinancement	17 683.14 €
TOTAL HT	39 366.14 €

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est fin du premier semestre 2024

7- ADHESION AU SERVICE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE D'EURE ET LOIR

Délibération 2023-12-05

Vu l'article L812-3 du code général de la fonction publique actant l'obligation pour les collectivités et des établissements de disposer d'un service de médecine préventive, soit en créant leur propre service, soit en adhérant aux services de santé au travail interentreprises ou assimilés, à un service commun à plusieurs collectivités ou au service créé par le centre de gestion,

Vu les délibérations du Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion d'Eure-et-Loir en date du 28 novembre 2017, actant la mise en place d'un service de médecine préventive, et du 25 mars 2022, validant la convention d'adhésion et la tarification des prestations,

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil l'obligation de disposer d'un service de médecine préventive ; pour ce faire, il propose d'adhérer au service de médecine préventive et porte à la connaissance des membres présents les dispositions de la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion d'Eure-et-Loir (jointe en annexe) à compter du 1^{er} janvier 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** d'adhérer au service de médecine préventive développée par le Centre de gestion
- **ACCEPTE** les conditions d'adhésion au service de médecine préventive décrites dans la convention annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion ainsi que l'ensemble des documents relatifs à la prestation de médecine préventive.

8- PARC EOLIEN BOIS DES FONTAINES : REGULARISATION D'UN ACTE DE CONSTITUTION DE SERVITUDE DE CABLAGES

Délibération 2023-12-06

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le Code Rural ;

Considérant la politique de maîtrise de l'énergie et de promotion des énergies renouvelables en France ;

Considérant l'intérêt porté par la commune d'YMONVILLE pour la protection de l'environnement et la production d'énergies à partir de sources renouvelables ;

Considérant que les atouts des éoliennes sont nombreux : production d'énergie propre et sans danger pour l'environnement, moyen de production électrique économiquement et énergétiquement efficace, retombées financières pour les collectivités, diversification énergétique,

...

Considérant les précédents échanges, présentations et la délibération du conseil municipal du 7 septembre 2020 portant avis favorable sur le projet de construction d'un poste de transformation électrique HTB sur la commune d'YMONVILLE ;

Considérant que pour permettre l'accessibilité de l'énergie produite par le parc au poste de transformation électrique HTB, une servitude de passage de câbles en sous-sol (tréfonds) doit être constituée sur un bien appartenant au domaine privé de la commune ;

Considérant que cette convocation comportait une présentation de la servitude à régulariser ainsi qu'un exemplaire du document nécessaire à la dite régularisation ;

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DONNE** un avis favorable à la régularisation de l'acte de constitution de servitude de câblage constituée sur le chemin cadastrée section XA n° 7 située sur la commune d'Ymonville ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur Laurent CASSONNET, maire, pour signer l'acte portant constitution de servitudes de câblage.

9- INFORMATIONS DIVERSES

* Monsieur le Maire demande à chaque élu concerné de faire un compte rendu des dernières commissions de la Communauté de Communes Cœur de Beauce

↳ Commission OPAH et Energie Circulaire

Bernard DECARRIERE présentera à la prochaine réunion de conseil, le compte rendu de la commission OPAH et Energie circulaire.

↳ Commission scolaire

Ophélie DEROSIER titulaire a été remplacée par Kathy SUBILLEAU absente au conseil. Elle rappelle cependant que la Communauté de Communes Cœur de Beauce a missionné un cabinet d'études pour la recherche d'opportunité dans le cadre de la modification de la carte scolaire. Le premier retour de l'étude est prévu le 20 décembre 2023.

↳ Commission environnement

Laurent DELARUE titulaire a été remplacé par Joël BRULÉ.

- Le prix du contrôle des installations sera à l'avenir de 170 € avec une fréquence concernée de 10 ans
- Le nouveau marché des vidanges d'installation autonome a été attribué à la société SVR pour un tarif de 270 € pour 3 m3
- Le puits Route de Mérouvilliers subit des tests de bon fonctionnement pour une utilisation possible sur le réseau d'interconnexion. A ce jour, un débit de 40 m3/heure est constaté, les analyses de l'eau sont en cours.

↳ Commission urbanisme

Fabien EUGENE informe que :

- Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est en cours de révision avec une procédure de type allégé.
- La réunion sur le projet du terrain synthétique de football a permis à l'architecte de présenter et d'exposer le mode de fonctionnement pour la réalisation du dossier.

* Monsieur le Maire informe que la cartographie des zones EnR a été validée en Conseil Communautaire du 18 décembre 2023.

* Monsieur le Maire informe que la population totale au 1^{er} janvier 2021 en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2024 est de 495 habitants

* Monsieur le Maire transmet l'invitation de Monsieur BRULE à l'ensemble du conseil municipal pour l'Assemblée Générale de l'Association des Meuniers prévue le 19 janvier 2024.

13- TOUR DE TABLE

Bernard DECARRIERE informe qu'il s'est porté référent à la candidature de la commune dans le cadre du dispositif Arts en Scène. Nous attendons le retour du Conseil Départemental d'Eure et Loir.

Pascal CANARD informe que l'Association du Tennis d'Ymonville a été dissoute à sa dernière assemblée générale extraordinaire. Il a été décidé le versement du solde du compte bancaire de l'association à la commune. La secrétaire de mairie se charge de se renseigner auprès du Service de Gestion Comptable du mode opératoire.

Joël BRULE souligne la qualité du repas des aînés du 9 décembre 2023.

Laurent DELARUE remarque qu'un trafic important de poids lourds aux abords de la commune se produit sur des routes qui ne sont pas à la hauteur de la sécurité exigée. (Croisement avec le matériel agricole). Monsieur le Maire se charge de prévenir les services du département.

14- CLOTURE DE SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h00.

Procès-Verbal approuvé en séance du **19 MARS 2024**

<p style="text-align: center;">Le Maire Laurent CASSONNET</p>  	<p style="text-align: center;">La secrétaire de séance Ophélie DEROSIER</p> 
---	---